Informations de base

1996/2127(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
L'industrie automobile européenne: processus d'adaptation structurelle. Rapport **Subject** 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	DONNELLY Alan John (PSE)	09/10/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
TRAN Transports et tourisme	VAN DER WAAL Leen (EDN)	01/10/1996
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Industrie	1962	1996-11-14

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/07/1996	Publication du document de base non-législatif	COM(1996)0327	Résumé
20/09/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/11/1996	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
17/02/1997	Vote en commission		Résumé
17/02/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0052/1997	
11/03/1997	Débat en plénière		
13/03/1997	Fin de la procédure au Parlement		

14/04/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/2127(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/08073

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0052/1997 JO C 115 14.04.1997, p. 0003	17/02/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0098/1997 JO C 115 14.04.1997, p. 0115-0140	13/03/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1996)0327	10/07/1996	Résumé

L'industrie automobile européenne: processus d'adaptation structurelle. Rapport

1996/2127(COS) - 10/07/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : s'appuyant sur la dernière communication de la Commission concernant l'industrie automobile (février 1994), le Conseil a adopté en mai 1994 une résolution relative à l'industrie automobile dans laquelle il invitait la Commission à rendre compte du processus d'adaptation structurelle de l'industrie automobile et des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de ladite résolution. La présente communication vise à répondre à la demande du Conseil. CONTENU : le document de la Commission énumère les principales actions entreprises depuis l'adoption de la résolution du Conseil et définit les éléments de stratégie pour l'avenir. Parmi les réalisations et les initiatives en cours, il mentionne notamment : - le début des travaux de la task force "voiture de demain"; - la révision du réglement d'exemption par catégories pour la distribution de véhicules automobiles; - la mise en place d'une coopération industrielle avec la Chine et l'Inde; - l'ouverture accrue des marchés coréens et japonais aux importations européennes; - le renforcement des contacts entre équipementiers européens et constructeurs japonais; - l'achèvement du travail réglementaire nécessaire pour la réception communautaire, qui devient obligatoire pour les nouveaux types de voitures particulières en 1996; - la publication des résultats du programme Auto-oil, fondé sur des objectifs de qualité de l'air pour les grandes villes européennes et sur l'évaluation détaillée des rapports coûts-avantages; - les nouvelles initiatives en cours dans les domaines de la sécurité et de la protection de l'environnement (choc frontal et latéral, ceintures de sécurité sur les autobus etc); - la mise sur pied d'un réseau de formation financé par le programme FORCE (53 projets concrets et innovateurs) et la poursuite du travail de mise en réseau dans le cadre du programme LEONARDO. La Commission estime toutefois que l'industrie et les gouvernements doivent entreprendre davantage d'actions communes pour améliorer encore la compétitivité de l'industrie automobile, qu'elle considère comme l'un des piliers de l'économie européenne. Il s'agit essentiellement de promouvoir l'investissement immatériel, notamment dans la R&D et la formation, d'assurer une concurrence effective, de développer la coopération industrielle et de moderniser le rôle des pouvoirs publics. En outre, la Commission continuera à travailler pour améliorer les conditions d'encadrement de l'industrie automobile européenne, en utilisant des techniques

d'évaluation des rapports coûts-avantages pour prendre en considération les contraintes environnementales et sociales dans la nouvelle politique réglementaire. Elle soutient le projet de créer un groupe de haut niveau conseillant la Commission sur les questions relatives au secteur automobile et prévoit de créer prochainement un autre groupe de haut niveau composé de représentants de la Commission, des constructeurs, des fabricants de composants, mais également des compagnies d'électricité et des pouvoirs publics pour conseiller la Commission sur les priorités et les stratégies de recherche.

L'industrie automobile européenne: processus d'adaptation structurelle. Rapport

1996/2127(COS) - 13/03/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Alan John DONNELLY (PSE, RU) sur l'industrie automobile européenne, le Parlement européen a insisté sur le lien existant entre compétitivité, productivité et emploi. Il invite la Commission à: 1) développer une stratégie spécifique applicable à l'industrie automobile européenne, notamment: - en conférant à la task force "voiture de demain" une fonction stratégique qui lui permette de faire face aux problèmes de la compétitivité industrielle ainsi que des technologies environnementales, et en veillant à ce que celle-ci explore de manière exhaustive les technologies en matière de réduction d'émissions; - en créant un panel de haut niveau composé des représentants des industries automobiles et des équipementiers, des syndicats et des groupes d'utilisateurs qui conseillerait la Commision sur une stratégie globale dans le secteur automobile et l'assisterait dans l'examen prochain de la mise en oeuvre de l'autorisation par catégorie pour les acccords de distribution et d'entretien; - en proposant un cadre politique clair et complet afin de promouvoir la diffusion des voitures propres sur le marché. 2) stimuler les efforts destinés à harmoniser les normes en matière de sécurité et d'environnement applicables aux véhicules à des niveaux conformes avec l'article 100 A du traité CE; 3) favoriser l'investissement et une forte concurrence sur l'ensemble des marchés automobiles internationaux: - en continuant à appliquer l'accord de juin 1995 conclu avec le Japon sur les automobiles; - en améliorant l'accès aux marchés des pays tiers (notamment Asie du Sud-Est, Amérique latine et Corée du Sud); - en soutenant la modernisation et la restructuration des industries des pays de l'Est. 4) encourager les investissements dans l'éducation et la formation dans l'industrie automobile et dans le secteur des composants en faisant appel aux programmes ADAPT, Socrates et Leonardo. Le Parlement réclame également la création de mécanismes de contrôle des délocalisations intracommunautaires. S'agissant de la recherche, le Parlement estime qu'une priorité doit être accordée aux aspects suivants: émissions et consommation de carburant; électronique automobile; amélioration de la sécurité, y compris pour les occupants, les piétons et les cyclistes; véhicules électriques; structures et matériaux légers; techniques de construction; recyclage des véhicules usagés. Enfin, le Parlement signale l'urgence d'une campagne d'information du grand public pour mettre en garde les parents contre les dangers liés à l'utilisation du système de retenue pour enfants sur les sièges avant des véhicules équipés d'air-bags.